

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_28
Référence Nomenclature n°4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Ressources Humaines et Relations sociales

OBJET : Signature d'une convention de mise en disponibilité opérationnelle d'agents de la Ville de Firminy avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS)

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.723-3 à L.723-20 ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2012-492 du 16 avril 2012 modifié relatif aux indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires ;

Et vu le projet de convention de mise en disponibilité opérationnelle tel que rapporté en annexe ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la mise en disponibilité opérationnelle d'agents de la Ville de Firminy et selon les modalités définies dans la convention telle annexée.

Conformément au décret n°2012-492 du 16 avril 2012, la convention de mise en disponibilité opérationnelle définit le cadre d'intervention des agents sapeurs-pompiers volontaires qui se rendent en intervention, participent ou encadrent une action de formation sur leur temps de travail en contrepartie d'indemnités horaires versées à la Ville de Firminy par le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la mise en disponibilité opérationnelle d'agents de la Ville de Firminy,
- Approuver ladite convention de mise en disponibilité opérationnelle auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire telle que rapportée en annexe,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_28
Référence Nomenclature n°4.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **ACCEPTE** la mise en disponibilité opérationnelle d'agents de la Ville de Firminy,
- **APPROUVE** ladite convention de mise en disponibilité opérationnelle auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire telle que rapportée en annexe,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

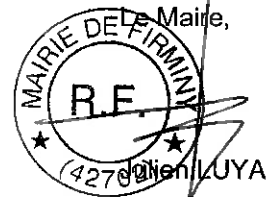
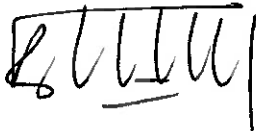
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de Séance,

Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19 Septembre 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_28
Référence Nomenclature n°4.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Signature d'une convention de mise en disponibilité opérationnelle
d'agents de la Ville de Firminy avec le Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire (SDIS)**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

